

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

### Sud éducation Hérault

23 rue Lakanal  
34 090 Montpellier  
Tel : 04.67.02.10.32  
Mail : [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)  
<http://sudeducation34.org>

### Sud éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès  
30 000 Nîmes  
Tel : 04.66.36.25.70  
Mail : [sudeducation.gard@ouvaton.org](mailto:sudeducation.gard@ouvaton.org)  
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

### Sud éducation PO/Aude

4 bis avenue Marcelin Albert  
66 000 Perpignan  
Tel : 06.84.89.01.17  
Mail : [66-11@sudeducation.org](mailto:66-11@sudeducation.org)  
<http://www.sudeducation66.org/>

## « LE JURIDIQUE AU SERVICE DES DROITS DES PERSONNELS ET DE L'ACTION SYNDICALE »

Formation de niveau 1

**Jeudi 08 et vendredi 09 février 2017 de 9h à 17h**

Salle Polyvalente de Carnon (34), avenue des Comtes de Melgueil

### PROGRAMME DU STAGE :

#### Une formation de niveau 1 :

- Pour les animatrices-eurs des équipes syndicales
- Pour celles et ceux qui pourraient réinvestir cela lors de formations locales
- Pour celles et ceux qui ont besoin du juridique comme outil d'action syndicale

#### Introduction au juridique et droit syndical :

Hiérarchie des normes, recours, droit syndical, droit de la FP, particularités dans l'éducation, droit de grève, réunions, représentativité, locaux, moyens, diffusion, délégués, décharges, stages et refus de congé, CHSCT...

#### Droits des fonctionnaires :

Droits et garanties, obligations, le statut général, statuts dans l'éducation nationale, les instances, le paritarisme, procédure disciplinaire...

#### Non titulaires

Droit public, contractuels, loi Sauvadet, vacataires, AED, AESH, ATSEM, ATEE, ITRF, ARE, T.A... Droit privé, CUI-CAE, CS, prud'hommes, Pôle emploi, formation, chômage, action sociale...

Pff ceux là quand il s'agit de me faire chier ils n'ont jamais peur de faire trop d'heures !



#### Animation des équipes syndicales :

Fonctionnement du syndicat, statut et RI, Solidaires, Fédération, accueil des nouveaux militants, pratiques de terrain, utilisation des moyens syndicaux, défense des personnels, recherche des textes, mutualisation, échanges concrets.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

1. En adressant une demande de congé syndical au chef d'établissement **dans le secondaire** ([formulaire annexe 1](#)), à l'IEN **dans le primaire** ([procédure de demande en ligne](#)). En cas de problème, prévenir le syndicat.

2. En s'inscrivant auprès des organisateurs [en ligne](#) afin que le syndicat puisse établir une liste d'émargement nécessaire à l'établissement des attestations de présence qui vous seront remises à l'issue du stage.

### Date limite de dépôt de la demande auprès de l'administration :

**Lundi 8 janvier 2018**

#### QU'EST CE QUE LA FORMATION SYNDICALE ?

Chaque fonctionnaire ou agent non titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut **bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an**. La demande doit être faite au plus tard au moins un mois avant le stage par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'académie...). A défaut de réponse, au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la Commission Administrative Paritaire Académique qui suit.

L'administration peut demander après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation, ni autre document ni d'information sur l'objet de ce stage.